REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-13 DU 24 JANVIER 2000

Chargeant Monsieur **Adékpédjou ,S. AKINDES,** Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de l'intérim de **Félix Essou DANSOU,** Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour compter du 22 Janvier 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU : La loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996.

VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement

D E C R E T E :

Article 1er: Pour compter du 22 Janvier 2000, Monsieur **Adékpédjou S. AKINDES,** Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2000

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG 4 ; AUTRES MINISTRES 17 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORD 1.4